

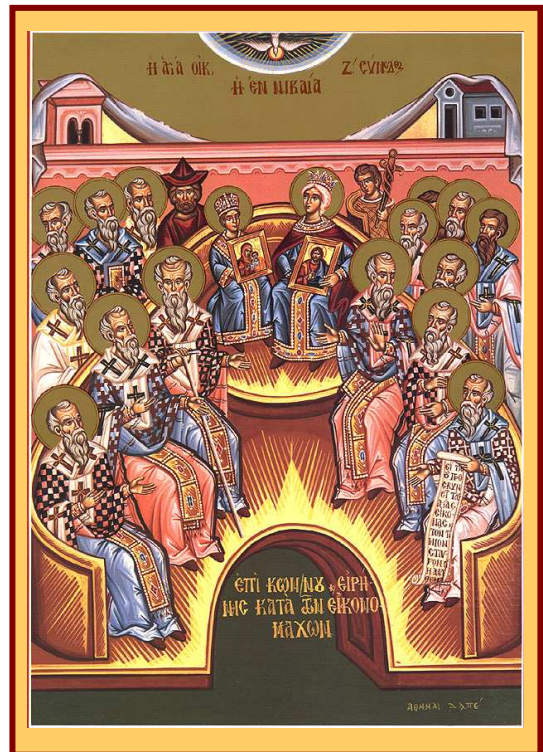
**EXTRAIT DU HOROS (déclaration dogmatique)  
Promulgué au Concile de Nicée II  
13 octobre 787**

**De la légitimité de la fabrication et de la vénération des icônes**

[...] Cherchant avec grande exactitude, examinant et suivant le but de la vérité, nous n'enlevons rien, nous n'ajoutons rien, mais nous gardons sans mutilation aucune tout ce qui est de l'Église catholique [universelle], et nous suivons les six synodes œcuméniques [...] Bref, nous gardons sans rien innover toutes les traditions ecclésiastiques, qu'elles nous aient été confiées par écrit ou sans écrit.

Une de ces traditions est aussi la confection d'images peintes. Puisqu'elles s'accordent avec les récits de la prédication évangéliques, elles sont utiles pour rendre plus croyable L'INCARNATION, RÉELLE ET NON FICTIVE, DU VERBE DE DIEU, et pour nous procurer un grand profit. Car les choses qui renvoient mutuellement l'une à l'autre (à savoir L'ÉVANGILE ET LES ICÔNES) ont de toute évidence la même signification l'une que l'autre.

Nous marchons donc sur la voie royale, en suivant le divin enseignement de nos saints pères et la tradition de l'Église catholique [i.e. universelle]: car nous savons que cette tradition vient du Saint Esprit qui habite en elle. Nous définissons donc en toute justesse et rigueur que, semblablement au type de la Croix vénérable et vivifiante, il faut vouer (à Dieu) les saintes et vénérables icônes faites selon ce qui convient, de couleurs, de mosaïques, de pierres ou d'autres matériaux, que ce soit dans les saintes Églises de Dieu, sur les ustensiles et les vêtements sacrés, sur les murs et les planches de bois, ou dans les maisons et sur les chemins; et aussi bien les icônes de notre Seigneur, Dieu et Sauveur Jésus-Christ, que celle de Notre Dame la sainte Mère e Dieu, des anges vénérables et de tous les saints.



Plus souvent on regardera ces représentations imagées, plus ceux qui les contempleront seront amenés à se SOUVENIR des modèles originaux, à se porter vers eux, à leur témoigner, en les baisant, une VÉNÉRATION respectueuse, sans que ce soit une adoration véritable qui, selon notre foi, ne convient qu'à Dieu seul. Mais comme on le fait de l'image de la Croix précieuse et vivifiante, pour les saints Évangiles et pour les autres choses sacrées, on offrira de l'encens et des lumières en leur honneur, selon la pieuse coutume des anciens. Car «l'honneur rendu à une image remonte à l'original». Quiconque vénère donc une image, vénère en elle L'HYPOSTASE de celui qui y est représenté.

\* \* \*

Du peintre [i.e. de l'iconographe] dépend seulement l'aspect technique de l'oeuvre, mais tout son plan, sa disposition, sa composition appartiennent et dépendent d'une manière très claire des saints Pères.

Image: Commémoration des saints Pères du 7<sup>e</sup> concile œcuménique (Nicée II, 787)